

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS D'ACORDER AUX PALESTINIENS DES DROITS CIVILS

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, le président Reagan aurait apparemment proposé que les pourparlers de paix au Moyen Orient sur l'avenir de la Palestine aient lieu sans la participation d'un représentant de l'Organisation pour la libération de la Palestine. Il aurait proposé cela en invoquant le fait que les Palestiniens n'ont jamais élu l'OLP pour leur servir de porte-parole.

Tous les gens bien informés, y compris notre gouvernement et le président Reagan, savent que les occupants israéliens n'ont jamais permis aux Palestiniens de la Rive ouest et de Gaza d'organiser des élections. Ils ont démis de leurs fonctions tous les maires que les Palestiniens avaient élus sauf un. Plusieurs sondages indiquent que les Palestiniens accordent un appui massif à l'OLP, y compris celui de la revue *Time* qui révélait récemment que pour plus de 85 p. 100 des Palestiniens l'OLP est le seul représentant légitime. Aucun autre groupe n'ose même se prétendre le porte-parole des Palestiniens.

J'exhorte donc notre gouvernement à bien faire comprendre au président Reagan que s'il tient absolument à ce que les Palestiniens aient un porte-parole légitime, qu'il les laisse procéder à des élections et que s'il n'arrive pas à convaincre les Israéliens d'accorder aux Palestiniens des droits civils, y compris le choix de représentants, qu'il informe les Israéliens que son gouvernement cessera de verser l'aide financière qu'il lui accorde et qui sert à établir illégalement des colonies en territoires occupés, et qu'il s'en servira pour canaliser l'eau des réservoirs palestiniens dans les réseaux de conduites israéliens, pour assurer l'éducation des jeunes palestiniens qui en sont privés, pour payer pour les hôpitaux, les écoles, les orphelinats, les centres de soin, les cliniques qu'ils ont détruit au Liban, et dont les Palestiniens s'étaient dotés, tant que le gouvernement israélien ne comprendra pas qu'il ne peut pas priver ainsi les Palestiniens du droit pour lequel ils luttent depuis si longtemps, soit le droit à l'autodétermination et le droit à une patrie.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ANNONCE DU PROGRAMME DE RENOUELEMENT DE LA FLOTTE DE LA GARDE CÔTIÈRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnement et Services ou au ministre d'État chargé du Développement économique, à celui des deux qui daignera répondre. Ce matin, on a annoncé qu'on allait dépenser 630 millions pour un programme de renouvellement de la flotte de la garde côtière. Combien d'emplois ce programme va-t-il permettre de créer cette année et au cours des quatre ans qu'il doit durer, dans quelles régions et quelle partie des fonds consistera en nouvelles affectations d'argent qui n'avait pas déjà été destiné au remplacement des navires de la garde côtière?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le montant total est de 780

millions dont 630 millions, comme le député l'a mentionné, vont être dépensés au cours des quatre prochaines années. Cette somme comprend 185 millions d'argent frais. Pour ce qui est du nombre d'emplois, nous prévoyons 20,000 années-personnes sur une période de quatre ans dans la construction navale. Les répercussions et les retombées seront évidemment nombreuses à l'intérieur du marché canadien car, comme le député le sait, la proportion de produits canadiens employés dans la construction navale est très élevée.

Le député a posé une question à laquelle je ne peux pas répondre sur le nombre d'emplois qui seront créés cette année. Il sait que tous ces projets doivent être réalisés dans les plus brefs délais. Nous voulons procurer ces emplois dans les chantiers maritimes le plus rapidement possible. Ils seront offerts dans le délai prévu et selon les critères établis, soit d'ici six mois. Il est à espérer que le député nous appuiera dans ces initiatives.

LA RÉPARTITION DES NOUVEAUX EMPLOIS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je suis, par principe, en faveur de tout ce qui permettrait de rajeunir notre garde côtière. Mais je serais encore mieux disposé si je savais à quoi m'en tenir exactement. Je voulais surtout savoir combien d'emplois seraient créés cette année. Le ministre n'a pas répondu à la deuxième partie de ma question, car il n'a pas dit comment les emplois seraient répartis. Si j'ai bien compris le communiqué, il est dit que notre garde côtière s'occupe de six régions. Or, le gouvernement ou le ministère a-t-il prévu comment ces emplois, ces 20,000 années-personnes, seront répartis au cours de cette période de quatre ans?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, le député admet certainement que ces emplois seront de toute façon créés dans des régions à fort taux de chômage. En effet, les chantiers navals se trouvent tous dans des régions qui sont durement touchées par ce phénomène à l'heure actuelle. Nous tâchons de répartir ces investissements le plus équitablement possible entre toutes les régions du pays. Mais le député sait bien que les contrats sont accordés d'après des critères de compétitivité. C'est donc cet aspect surtout qui va déterminer comment les contrats seront répartis entre les régions.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, quand les appels d'offres seront-ils lancés pour que les chômeurs de l'Atlantique et d'autres régions du pays puissent espérer trouver un emploi au lieu d'être obligés de se contenter de communiqués?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, les contrats seront accordés le plus tôt possible pour créer les emplois dont le député parle. On a apporté certains changements aux modalités qui régissent les appels d'offres pour pouvoir adjuger les contrats plus rapidement. Dans le domaine de la construction navale, en particulier, c'est mon ministère qui est le premier en cause. Nous avons délégué plus de pouvoir pour ce qui est de l'octroi des contrats.